

L'EDITO du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Comme chaque année, l'automne est une période riche d'informations avec la publication des rapports annuels de Nîmes Métropole et de ses délégataires.

Dans ce numéro, nous avons choisi de partager avec vous les éléments que notre lecture attentive a repérés.

Les documents complets sont téléchargeables sur notre site internet pour vous en faciliter l'accès.

<http://www.eausecours30.fr/index.htm>

Bonne lecture !

Claude COMPARET

Président EAU SECOURS 30

Le déficit de VEOLIA sur le contrat Nîmois s'accroît en 2023

Le compte annuel de résultat d'exploitation qui vient d'être rendu public dans les rapports du délégataire confirme les mauvais chiffres des années précédentes.

Pour sa quatrième année d'exploitation sur le territoire de Nîmes Métropole **les résultats de la filiale créée pour gérer le contrat nîmois présentent un déficit encore plus élevé.**

Un déficit de 3,866 millions d'euros pour l'eau potable et de 2,312 millions d'euros pour l'assainissement collectif. **Ce déficit représente 26 % des recettes de l'exploitant.**

Qui va payer ce déficit ? C'est une question que nous posent régulièrement certains habitants. La réponse est simple : c'est le groupe VEOLIA qui le prend en charge.

Ce déficit engendre un accroissement sensible des frais financiers dans les comptes. On ne voit pas comment la situation pourrait s'améliorer dans les quatre dernières années du contrat.



Sur le plan technique, le travail du délégataire de maintenance et de modernisation du réseau et de ses équipements est manifeste et conforme aux attentes du contrat. Le volume des travaux réalisés au cours de ce contrat, tant par le délégataire que par Nîmes Métropole est très important et beaucoup plus ambitieux que dans la période précédente.



Nîmes fait de la résistance

Nous sommes en septembre 2024 après Jésus-Christ. Toute la communauté d'agglomération de Nîmes bénéficie de la télérelève. Toute ? Non ! Une commune résiste toujours à ce service précieux pour les usagers de l'eau : Nîmes !

Certes les compteurs d'eau ont tous été changés ou équipés pour la télérelève, depuis près d'un an. Mais pour que le système fonctionne il faut que les messages émis par les compteurs soient retransmis par des relais (des répéteurs) répartis sur le territoire.

Dans toutes les autres communes de Nîmes Métropole les répéteurs ont été installés sur les poteaux d'éclairage public (90% des cas) ou les poteaux électriques basse tension (10% des cas). Mais à Nîmes la mairie a refusé ces deux solutions.

Après plusieurs mois de débats, une expérimentation de pose des répéteurs sur les panneaux de signalisation a été menée au premier trimestre de cette année. Par bonheur, cela marche.

Tout le monde attendait en avril une délibération pour généraliser le dispositif. Mais rien n'a été inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal. Tous les espoirs reposaient sur la réunion de mai : mais toujours pas de répéteur à l'ordre du jour !!! Idem pour juin et juillet !

Faudra-t-il que Elise Lucet revienne pour que les usagers aient enfin satisfaction ?

Le second avenant sur le contrat de VEOLIA accroît les ambitions de production de biométhane

L'unité de méthanisation fonctionne depuis avril 2022. Sa production est supérieure aux quantités attendues. Nîmes Métropole et son concessionnaire se sont entendus pour accroître de plus de 20% la production de gaz injectée chaque jour dans le réseau GRDF. Chacun financera à 50 % cet investissement de 230 000 €.

Le volume ainsi produit sera l'équivalent de la consommation de 1000 logements chauffés et cuisinant au gaz.

Que nous révèle le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de service de l'eau et l'assainissement ?

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité de service (RPQS) est une mine d'informations mise à disposition du public.

Pour les télécharger : <http://www.eausecours30.fr/index.htm>

Nous avons retenu pour vous quelques indicateurs clefs.

Quels sont les faits marquants de 2023 ? Le rapport nous rappelle que « **l'année 2023 a été marquée par une baisse importante de la consommation d'eau potable des usagers** », tant au niveau national que local. Elle baisse de 5,1 % sur Nîmes Métropole avec une moyenne de 148 m3 par abonné.

C'est la quatrième année d'exercice d'Eau de Nîmes Métropole, filiale à 100% de VEOLIA, chargée de gérer ce service pour 35 communes. Saint Geniès de Malgoirès poursuit son contrat avec Saur jusqu'en 2025 et quatre communes restent en régie : Domessargues, Mauressargues, Montagnac et Moulézan.

Le service d'eau potable compte 100 869 abonnés, soit 711 de plus qu'en 2022 (+ 0,7 %). **Le volume facturé de 14,95 millions de m3 diminue de 4,4 %.**

Le volume des pertes diminue de 300 000 m3 par rapport à 2022. Par contre le rendement global des réseaux reste stable à 73,7 % en raison des nombreuses casses et fuites engendrées par les mouvements de sol causés par la sécheresse 2022. Des pénalités de non atteinte des objectifs de rendement ne s'appliqueront qu'à partir de s comptes 2024. **L'objectif du contrat avec Veolia est 77 % en 2024 et 80 % en 2026.** Le gain de rendement des réseaux à faire en 2024 est considérable.

La qualité de l'eau présente des taux de conformité excellents : 100 % de conformité microbiologique et 99,0 % de conformité physico-chimique.

Avec 7,86 km de réseaux renouvelés dans l'année, **le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable reste inférieur à la moyenne nationale** (0,46% contre 0,65 %). Nîmes Métropole devra encore accroître ses programmes de renouvellement dans les années à venir.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement collectif est de 90 116, soit près de 1 407 abonnés de plus qu'en 2022. Le volume facturé par abonné baisse de 5,7 % (133 m³). **Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées se**

réduit à 0,31 % (contre 0,49 % en moyenne nationale). Comme pour l'eau potable, les investissements de Nîmes Métropole pour renouveler les réseaux restent insuffisants.

Les eaux parasites et les eaux pluviales traitées en station d'épuration représentent 1,492 millions de m³ et marquent une baisse sensible par rapport à 2022. Le rapport nous indique qu'il subsiste toutefois **28 km de réseaux unitaires dans l'agglomération**. Cette longueur n'a pratiquement pas bougé depuis 2020.

La mise en service de **l'usine de méthanisation** a eu lieu en avril 2022. La production de biogaz en 2023 s'est élevée à 7,75 millions de kwh, soit la consommation d'environ 800 logements.

Situation des assainissements individuels sur l'agglomération

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service fait état du bilan suivant :

L'assainissement non collectif concerne **30 237 habitants** sur l'agglomération.

Le nombre d'installations est de 11 199 ; il s'accroît de 1,2 % par rapport à 2022. Les projets neufs et les réhabilitations ayant sollicité le SPANC sont en nette diminution de 27 %.

Sur ce total :

- ⇒ 2 989 sont conformes
- ⇒ 6 046 sont en état d'usage
- ⇒ 2 164 sont non conformes

Le nombre d'installations classées conformes est en bonne progression : + 28,2 %, mais dans le même temps **le nombre de dispositifs jugés non conformes s'accroît de 23,2 %.**

Le SPANC a réceptionné 81 installations neuves et 133 installations réhabilitées en 2023.

La réalisation des contrôles a conduit à mettre dans la catégorie « non conformes » des installations auparavant jugées en état d'usage, ainsi que des installations qui n'avaient pas encore été contrôlées à cause d'un refus des propriétaires.

Assainissement individuel : des bureaux d'études ont été agréés

Depuis 2018 dans le cadre de sa démarche qualité, Nîmes Métropole a adopté un cahier des charges type pour les bureaux d'études de sol et la définition des filières. Quatre bureaux d'études adhèrent à cette démarche, à savoir :

- HYDROSOL Ingénierie à Nîmes
- ALLIANCE Environnement à Lunel
- ASH Ingénierie à Nîmes
- SOLEO Environnement

Retrouvez leurs coordonnées sur www.eausecours30.fr

Nîmes Métropole va proposer une Charte Qualité aux entreprises de travaux, permettant une meilleure visibilité et une aide aux usagers dans le choix de leur entreprise.

J'adhère à Eau Secours 30 (Cotisation 10€ pour les personnes physiques et 15€ pour les associations)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :@.....

Ci-joint un chèque de 10 € ou 15 € à l'ordre du « Eau Secours 30 », à envoyer ou déposer au : 5 impasse des Bleuets, 30000 NÎMES

Responsable de la publication : **Claude ALLET**

Ce numéro du Journal H2O est diffusé par mail en édition numérique et sur le site : <http://www.eausecours30.fr/index.htm>

Notre page Facebook <https://www.facebook.com/eausecours30>